

28 juin 2011

11.383

Question du groupe UDC**Fuites HNe: Crédit d'achat de Pampers contre l'incontinence ?**

Une fois de plus, le groupe UDC constate que notre canton souffre d'incontinence verbale et manuscrite aigüe. En effet, après les différentes fuites dans l'affaire Hainard, voici une nouvelle preuve de l'énurésie tant nocturne que diurne dont souffre notre canton: dans *L'Express* du 16 juin, quelle n'a pas été notre surprise de constater qu'un rapport stratégique "ultraconfidentiel" livré par le Conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois au Conseil d'Etat s'est retrouvé, comme par magie, dans les mains de la presse locale. Vu qu'il n'y avait que trois acteurs dans ce film soi-disant muet, soit la société Antarès, le Conseil d'administration HNe et le Conseil d'Etat, nous nous posons donc la question de savoir quel est le comédien qui a transgressé les règles du scénario ou, en d'autres termes, à qui profite le crime?

Nous souhaiterions donc connaître l'avis du Conseil d'Etat sur ces nouvelles fuites et s'il compte remettre à l'ordre le/les auteur(s) très certainement déjà connus du Conseil d'Etat de cette nouvelle bavure. Des sanctions seront-elles alors prises ou celles-ci ne sont-elles réservées que pour des personnalités politiques et étatiques spécifiques?

Signataires: D. Haldimann et R. Clottu.